



Communiqué de Presse
À Paris, le 11 décembre 2022

La Fédération des Aveugles de France interpelle les Sénateurs

La Fédération des Aveugles de France, en première ligne dans le combat sur l'accessibilité des personnes aveugles ou déficientes visuelles, interpelle les sénateurs qui vont se prononcer mardi prochain, sur un projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne, dont l'article 12 porte sur la transposition de la directive UE 2019/0882 qui harmonise le droit communautaire concernant les exigences en matière d'accessibilité des produits et des services en Europe.

Alors que le Gouvernement français a fait marche arrière sur l'accessibilité numérique de l'ensemble des sites publics en repoussant la date à 2027, la Fédération attire l'attention des sénateurs, via un courrier, sur le fait que cette transposition ne pourra être que réellement efficace que si elle s'accompagne de sanctions réelles pour inaccessibilité des produits et services.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est particulièrement inquiète. Pour son président Bruno Gendron : *« une fois de plus, le défaut d'accessibilité ne serait pas sanctionné, et seule la déclaration de l'accessibilité serait aujourd'hui considérée. Il n'est plus admissible qu'en 2022 on ne s'intéresse qu'au déclaratif, réel ou supposé, alors qu'on doit être accessible pour que l'inclusion ne soit pas un vain mot. »*

Fidèle à sa devise « la citoyenneté, ça nous regarde ! », la Fédération reste mobilisée pour que les aveugles ne soient pas considérés comme des sous-citoyens.

Contact presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02
Dominique Dardel / 06 11 04 40 39



À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'outre-mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.